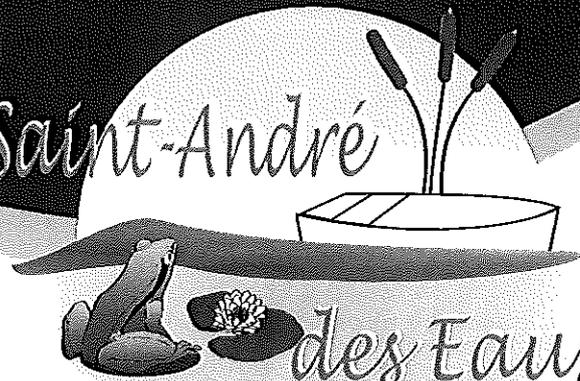


Saint-André



des Eaux

Bulletin Municipal



Saint-André des Eaux

N° 50 Juillet 2008

Chronique du Maire aux habitants

Voici un peu plus de 4 mois que la nouvelle équipe administre la commune après le vote de confiance du 16 mars dernier, en mon nom et celui de tous les conseillers, nous vous en remercions.

Vous nous avez élus sur un programme, nous allons faire notre possible pour le mettre en application au mieux des intérêts de tous, de la conservation de notre patrimoine et le développement des besoins de notre village. Pour ce faire chaque conseiller est responsable de différents sujets soit pour St André soit pour la communauté de commune et s'est vu attribuer un suppléant pour chaque activité afin d'être sur que nous couvrons l'ensemble des activités qui nous incombe en permanence.

Deux projets principaux sont déjà au centre de notre action :

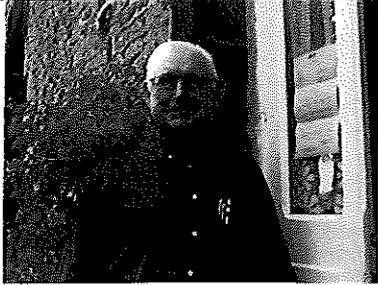
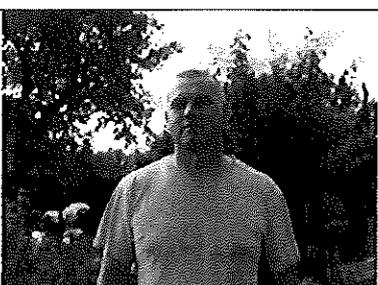
- 1- La réhabilitation des locaux de l'école en salle multifonctions. Le permis de construire est obtenu. Les appels d'offres sont parus dans Ouest France. Les subventions sont en cours de confirmation.
- 2- L'électrification des cloches et les travaux de rénovation des fixations des cloches des abats sons, du paratonnerre, des planchers seront financés grâce à une souscription volontaire mise en place avec la Fondation du patrimoine le 2 août prochain.

Ce bulletin est notre lien avec vous, me permettant de vous tenir au courant de l'avancement de nos travaux pour la commune, la communauté de commune, les syndicats, les associations, sans oublier le pays de Dinan. Il continuera d'être publié deux fois par an. N'hésitez pas à faire vos commentaires et vos suggestions afin que nous puissions le mieux possible répondre à vos attentes.

Je voudrai à nouveau remercier l'équipe précédente pour leurs nombreuses réalisations et le démarrage du projet de l'école.

ALBERT Manchon,
Maire de St André des Eaux

Rôles et missions de vos élus

 <p>Albert MANCHON, Maire</p>	<p>Délégué titulaire à Communauté de commune et 2è Vice président (équipement administratif, technique, sportif, et culturel) « -bâtiments communautaires, chemins de randonnée, site de Bétineuc » Délégué à la commission voirie de la Cte de communes Délégué titulaire au Syndicat des Eaux Délégué titulaire au Syndicat Mixte Président du Syndicat de la Basse Vallée de la Rance Responsable de la commission voirie communale Président du CCAS Président de la commission communale des Impôts Délégué au C.L.I.C. Délégué au « Pays de DINAN »</p>
 <p>Yannick FEUDE 1^{er} adjoint</p>	<p>Délégué titulaire à la Communauté de commune Vice Président du Syndicat de l'école des faluns Délégué titulaire au Syndicat de Collège Responsable de la Commission du Bulletin Municipal Responsable de la commission bâtiments et terrains Membre de la commission patrimoine de la cte de communes Commissaire titulaire de la commission communale des Impôts</p>
 <p>Jean-Louis NOGUES 2è adjoint</p>	<p>Délégué suppléant à la Communauté de communes Délégué suppléant du syndicat des eaux Délégué titulaire du Syndicat de la Base Vallée de la Rance Délégué titulaire du Syndicat départemental d'électricité Délégué suppléant du Syndicat de l'Ecole des Faluns Délégué suppléant du Syndicat de collège Correspondant défense Membre de la commission environnement de la Cte commune Commissaire titulaire de la commission communale des impôts</p>
 <p>Mickaël BLOUTIN</p>	<p>Délégué suppléant du syndicat mixte Commissaire titulaire de la commission communale des impôts</p>
 <p>Chrystel CHAUVEL</p>	<p>Déléguée titulaire du Syndicat de l'Ecole des Faluns Déléguée suppléante au Syndicat de Collège Membre du CCAS Déléguée au schéma départemental de services de proximité</p>



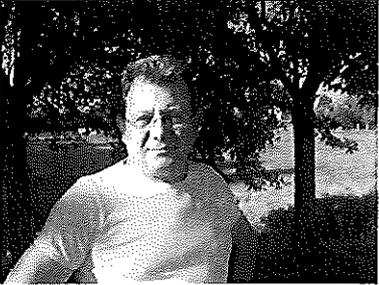
Karine MAUFFRAIS

Délégué suppléant du Syndicat de la Basse Vallée de la Rance
Membre du CCAS
Déléguée au schéma départemental des services de proximité



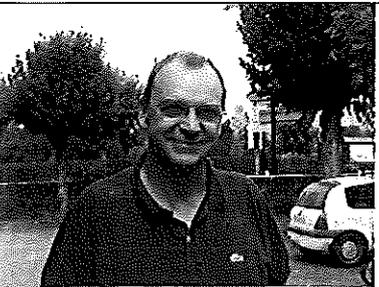
Benoît ROUXEL

Délégué du Syndicat de gendarmerie
Responsable de la commission des bâtiments et terrains



Christian BESSAA

Délégué suppléant au Syndicat Départemental d'électricité
Responsable Commission voirie
Responsable commission des bâtiments et terrains
Responsable commission des inondations
Correspondant sécurité routière
Membre du CCAS
Commissaire titulaire de la commission communale des impôts



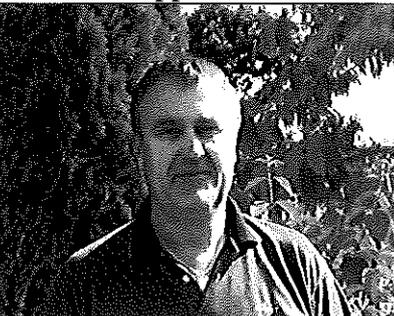
Jean-Louis ROBIN

Délégué suppléant de la Communauté de communes
Responsable de la commission du bulletin communal
Membre du CCAS
Délégué du CCAS au Comité cantonal d'entraide
Membre de la commission petite enfance de la Cte commune
Commissaire titulaire de la commission communale des impôts
Président du Comité cantonal d'entraide de LE QUIOU



Jean-Philippe RENAULT

Délégué titulaire au Syndicat des eaux
Délégué suppléant au Syndicat de la basse Vallée de la Rance
Responsable commission des inondations



Philippe NEVEU

Délégué titulaire au Syndicat mixte

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2008

Objet : Approbation du compte administratif

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007

Résultat de fonctionnement

* Dépenses :	137 517.44 €
* Recettes :	173 403.94 €
* résultat de l'exercice :	35 886.50 €
* résultats reportés 2006:	24 397.96 €
* Résultat de fonctionnement :	60 284.46 €

Résultat d'investissement :

* Dépenses :	27 394.96 €
* Recettes :	29 166.26 €
* excédent de l'exercice :	1 185.72 €
* déficit reporté :	18 530.47 €

Résultat d'investissement :
-17 344.75 €

Résultat de clôture : 42 939.71 €

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement

Le conseil municipal examine la demande présentée par l'EARL DU CRAON sise à PLOUASNE en vue du transfert du cheptel porcin du site de la Garde en EVRAN (soit 392 places engraissement déclarée le 20 avril 2000) sur le site de PLOUASNE au lieu dit Le Craon en extension de 440 places engraissement déclarés le 17 Octobre 2000.

L'élevage comprendra après réaménagement 832 places engraissement (soit 832 places animaux équivalents) avec mise à jour du plan d'épandage.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et compte tenu qu'il n'y a pas

d'augmentation de cheptel donne un avis favorable à cette demande.

Objet : travaux à l'ancienne église

Le Maire rappelle qu'une étude archéologique dans l'ancienne église classée monument historique le 13 septembre 1990 a été effectuée par M. Mathias DUPUIS archéologue. Il a monté un projet auprès du service régional de l'archéologie et du Conseil général pour réaliser une étude du bâti de l'ancienne église. Il a proposé de documenter les vestiges et de réaliser des relevés d'un intérêt scientifique et d'information afin de garder un témoignage et proposer une consolidation pour son avenir.

Suite à son étude, une rénovation du bâti est envisageable :

* réfection des arases des murs, le remaillage des fissures et la purge de la végétation (avec abattage d'arbres) pour un montant de 25 000 € HT

* la consolidation des enduits pour un coût de 16 000 € HT soit un coût total de travaux évalué à 41 000 € H.T.

Les participations des services publics pour un monument historique classé sont de :

* ETAT/DRAC : 40% soit 12 400,00 €

* REGION : 30% soit 9 300,00 €

* Conseil Général : 25% soit 7 750.00 €

La participation de la commune (propriétaire et maître d'ouvrage) : 5% soit 1 550.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de faire procéder aux travaux demandés et d'inscrire au budget cette dépense.

Objet : Desserte en électricité terrain derrière l'Eglise (voie nouvelle du Placis)

Le maire fait part rappelle au conseil municipal que les terrains situés derrière l'église inclus dans la carte communale ne sont pas desservis en électricité.

Pour les rendre constructible, il est nécessaire de faire effectuer les travaux de desserte en électricité. Le Syndicat Départemental d'Electricité a procédé à l'étude de l'alimentation en électricité. La longueur à construire étant de 520 m, la participation de la commune est fixée à 18.05 € x (520-30m) soit 8 844.50 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve :

* la projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la voie nouvelle du Placis.

* Conformément au règlement 2007, la commune de ST ANDRE DES EAUX versera une participation de 8 844.50 € TTC.

Objet : Desserte en téléphone du terrain derrière l'Eglise (voie nouvelle du Placis)

Le maire fait part rappelle au conseil municipal que les terrains situés derrière l'église inclus dans la carte communale ne sont pas desservis en réseau téléphonique.

Pour les rendre constructible, il est nécessaire de faire effectuer les travaux de desserte en téléphone. Le Syndicat Départemental d'Electricité a procédé à l'étude de la fourniture et la pose de génie civil du réseau de communication électronique. La longueur à construire étant de 590 m. Les travaux seraient réalisés en même temps que l'alimentation B.T. et nécessiterait une largeur de tranchées de 0.10 m supplémentaire, le coût est évalué à 16 000€ TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier au Syndicat Départemental d'Electricité la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique « voie nouvelle du Placis » pour un montant de 16 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « Travaux sur les infrastructures de communication électronique »

Notre commune ayant transféré cette compétence au syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise

avec application du coût marginal pour le terrassement tel qu défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

Séance du 15 mars 2008

**PROCES VERBAL
ELECTION MAIRE ET ADJOINTS**

L'an deux mille huit, le quinze du mois de mars à 18 heures, en application des articles L.212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil Municipal de la commune de SAINT ANDRE DES EAUX.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants

FEUDE Yannick, NOGUES Jean-Louis, CHAUVEL Christelle, MANCHON Albert, MAUFFRAIS Karine, ROUXEL Benoît, BESSAA Christian, RENAULT Jean-Philippe, NEVEU Philippe.

Absents ayant donné pouvoir : BLOUTIN Mickaël, ROBIN Jean-Louis

1 – Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M.NOGUES Robert Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. ROUXEL Benoît a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil Municipal.

2 – Election du Maire

Résultats du premier tour de scrutin

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b) nombre de votants (enveloppes déposées)11
- c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral)1
- d) nombre de suffrages exprimés10
- e) majorité absolue.....6

Nom et prénom des candidats	Suffrages exprimés	
	En chiffre	En toutes lettres
MANCHON Albert	10	Dix

Proclamation des résultats

M. MANCHON Albert a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3 - Election des Adjoints

Sous la présidence de M. MANCHON Albert élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT la commune peut disposer de trois adjoints au maires au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 2 adjoints, au vue de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Election du Premier Adjoint

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b) nombre de votants (enveloppes déposées).....11
- c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral)0
- d) nombre de suffrages exprimés.....11
- e) majorité absolue.....7

Nom et prénom des candidats	Suffrages exprimés	
	En chiffre	En toutes lettres
FEUDE Yannick	11	onze

3.1.1. Proclamation des résultats

M. FEUDE Yannick a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du Deuxième adjoint

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b) nombre de votants (enveloppes déposées).....11
- c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) 0
- d) nombre de suffrages exprimés.....11
- e) majorité absolue.....7

Nom et prénom des candidats	Suffrages exprimés	
	En chiffre	En toutes lettres
NOGUES Jean-Louis	11	onze

M. NOGUES Jean-Louis a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé



Objet : Indemnité de fonction du maire et des adjoints

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer l'indemnité du maire et des adjoints à 90% de l'indemnité totale due pour les communes de moins de 500 habitants.

Objet : délégués du CCAS

Le conseil Municipal désigne les délégués au Centre communal d'action sociale :

- * M. BESSAA Christian,
- * Melle MAUFFRAIS Karine
- * Mlle CHAUVEL Chrystel
- * M. ROBIN Jean-Louis,

Objet : Vote des taux

Le maire explique que pour faire face aux travaux envisagés pour la transformation des anciennes écoles en salle multifonction et afin de se constituer un fond de roulement pour les années à venir, le maire propose d'augmenter les taux de 5% de la taxe d'habitation et du Foncier Bâti et de ne pas augmenter le foncier non bâti qui reste élevé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide (9 voix pour et une contre) d'augmenter les taux pour 2008

Les taux fixés sont les suivants :

Taxe d'habitation : 15.41%
Foncier Bâti : 18.11 %
Foncier Non Bâti : 72.62 %

Objet : rénovation éclairage public

Le maire fait part au conseil municipal que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public a signalé un foyer défectueux au lotissements des Tilleuls. Le coût estimatif des travaux est de 500 € TTC. La part à régler pour la commune au syndicat départemental d'électricité est de 300 Euros TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet de rénovation du foyer au lotissement des Tilleuls présenté par le syndicat d'électricité des côtes d'Armor pour un montant estimatif de 500 € TTC et aux conditions définies par la convention « travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-

ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60% calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement

Objet : scolarisation d'enfants de la commune dans une autre commune

Le maire fait part d'une lettre de parent d'élève de la commune qui demande la scolarisation de son enfant sur la commune de DINAN.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- * considérant l'existence d'un syndicat d'école qui prend en charge les frais de scolarisation des enfants de la commune,
- * décide de refuser la demande de dérogation.

Objet : goudronnage des routes

Le maire indique au conseil qu'il a demandé un devis pour le goudronnage de la route située derrière l'église et pour la route de la « Lindais ». Le devis estimatif des travaux s'élève à 17 246.84 € H.T.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré demande au maire de monter un dossier de demande de subvention au titre de l'aide aux communes pour l'entretien de la voirie auprès du conseil général

Objet : honorariat maire

Le maire propose au conseil municipal de demander à M. le Préfet des Côtes d'Armor de prendre un arrêté conférant la qualité de maire honoraire de la commune à M. NOGUES Robert qui a exercé les fonctions de maire de la commune depuis 1977 à mars 2008.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette demande et émet un avis très favorable.

Séance du 28 mai 2008

Objet : Acte administratif du Centre de Gestion

Le maire rappelle au conseil que des actes administratifs ont été confiés au centre de gestion. Ce dernier nous demande d'estimer la valeur des terrains cédés pour le salaire du conservateur des hypothèques et de désigner un adjoint pour la signature des actes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer la valeur des terrains cédés à 0.30 € le m² et désigne M. FEUDE Yannick pour la signature

Objet : Desserte en téléphone du terrain derrière l'église (voie nouvelle du Placis) Annulation délibération

Le maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 20 février, il avait été décidé de confier au syndicat départemental d'électricité la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique. Cette desserte devait avoir lieu dans les tranchées effectuées pour électrification.

Le syndicat d'électricité ayant changé les plans de raccordements au réseau pour ces terrains, le réseau téléphonique ne pourra plus être dans cette même tranchée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

* d'abandonner l'alimentation en souterrain du réseau de communication électronique, il précise que ce dernier sera réalisé en aérien à la demande.

* d'annuler la délibération prise le 20 février 2008

Objet : correspondant défense

Le maire rappelle la fonction du correspondant défense qui est de sensibiliser les concitoyens aux questions de défense. En liaison étroite avec un délégué militaire départemental, il a la possibilité de promouvoir de nombreux projets en plusieurs domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Jean-Louis NOGUES domicilié à « Montmusson » comme correspondant défense

Objet : droit de préemption urbain sur le territoire de la commune

Le Maire rappelle que par délibération en date du 19 décembre 2007, le conseil municipal avait souhaité instituer un droit de préemption dans les zones constructibles délimitées par la carte communale

Par lettre en date du 14 février, Mme la Sous-Préfète nous demande de préciser pour chaque zone concernée l'équipement ou l'opération projetée.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

* décide d'instituer le droit de préemption, sur l'ensemble des zones constructibles de la carte communale :

1 - sur les terrains de plus 1800m² afin de réaliser un lotissement communal

2 - sur les constructions existantes pour les besoins communaux (locatifs, associatifs ou administratifs)

* précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et qu'une mention sera insérée dans deux journaux locaux

Copie de cette délibération sera transmise à

- * Directeur Départemental des services fiscaux
- * Conseil supérieur du Notariat
- * Chambre départementale des notaires
- * Tribunal de grande instance
- * Bâtonnier de l'ordre des avocats

Objet : modificatif Permis de construire

Le maire rappelle que suite à l'examen du dossier de permis de construire concernant la rénovation des écoles, le conseil avait souhaité la construction d'un local pour la plonge, au bout de la réserve, afin de rendre l'utilisation plus rationnelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré demande à M. MANCHON Maire :

* de faire rectifier le permis de construire par le bureau d'étude JOUANNY

* autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette modification

Objet : Schéma départemental de services de proximité

Le maire indique que l'association des maires de France a entrepris l'élaboration d'un schéma départemental de services de proximité.

Les besoins de la population en terme de services, seront évalués par questionnaire auprès de la population. IL y a lieu de désigner deux conseillers municipaux qui recueilleront les réponses des personnes enquêtées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne :

* Mlle CHAUVEL Chrystel domiciliée à « Penhouët » et Mme MAUFFRAIS Karine domiciliée à « La Bécharlais » comme conseillers partenaires

Objet : Vote des subventions

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de ST ANDRE	150.00 €
Comice agricole	163.80 €
A.P.E. du Collège « la Gautrais »	56.00 €
AFO BAT	30.00 €

Séance du 27 Juin 2008

Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

MANCHON Albert	BESSAA Christian	MAUFFRAIS Karine
FEUDE Yannick	ROUXEL Benoît	RENAULT Jean-Philippe
NOGUES Jean-Louis	ROBIN Jean-Louis	NEVEU Philippe

Élection des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

A obtenu :

M. NOGUES Jean-Louis 11 voix

M. NOGUES Jean-Louis, né le 12/09/1974 à ST ANDRE DES EAUX (22)

Adresse : Monmusson 22630 ST ANDRE DES EAUX a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Élection des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Ont Obtenu

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus en chiffre
ROBIN Jean Louis	11 voix
MAUFFRAIS Karine.	11 voix
ROUXEL Benoît	11 voix

M. ROBIN Jean-Louis, né le 08/02/1951 à PARIS 14è

Adresse : Le Champs Richet 22630 ST ANDRE DES EAUX a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Melle MAUFFRAIS Karine, née le 26/01/1975 à ST BRIEUC (22)

Adresse : La Béchardais 226300 ST ANDRE DES EAUX a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. ROUXEL Benoît, né le 06/08/1981 à ST BRIEUC (22)

Adresse : Le Hambout 22630 ST ANDRE DES EAUX a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Objet : Electrification des cloches

Le maire fait part au conseil municipal des devis établis par deux sociétés pour l'électrification des cloches de l'église

Après en avoir délibéré, compte tenu du coût de cette installation, le conseil municipal décide d'avoir recours à une souscription publique par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine pour procéder à l'électrification des cloches de l'église.

Objet désignation d'un élu correspondant en sécurité routière

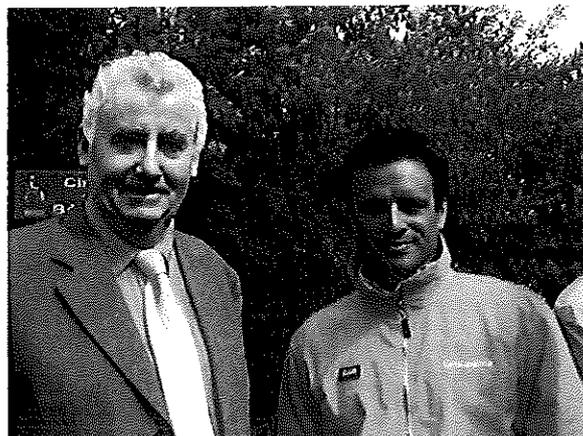
M. le Maire fait part d'un courrier conjoint du préfet, du Président du Conseil général et du président de l'AMF soulignant la

prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes et invitant chaque conseil municipal à désigner un élu « correspondant en sécurité routière ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. BESSAA Christian comme élu « correspondant sécurité routière » de la commune.

DISTINCTION

Par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2008 M. le Préfet des Côtes d'Armor a nommé M. NOGUES Robert, Maire Honoraire de la commune de ST ANDRE DES EAUX



CCAS

Sont désignés membre du CCAS

- M. ANGOUJARD René
- Mme LECOMYTE Jocelyne
- M. BARRAULT Robert
- M. RENAULT Jean

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Commissaire titulaire : M. BRANDILY Eugène

Membres suppléants :

Mme NOGUES Alexandra
M. COMMEUREUC Marcel
M. RENAULT Jean-Marc

Mme ROBIN Sylvie
Mme GOURDEL Monique
Mme RAVAUDET Nelly

Etude archéologique de l'ancienne église Saint-André

Les habitants de Saint-André-des-Eaux connaissent tous le site de l'ancienne église, sur les bords de l'étang de Bétineuc, mais peu de gens ont conscience de son importance historique.

Depuis 2007, l'église est l'objet d'un programme de recherche, financé par le Conseil général des Côtes d'Armor et le Service régional de l'archéologie de Bretagne (Ministère de la Culture et de la Communication) et soutenu par la mairie de Saint-André-des-Eaux.

Après une première campagne d'étude architecturale de l'église, qui s'est déroulée en août 2007¹, une nouvelle étape de travail a débuté le 2 juin 2008, avec la réalisation de plusieurs sondages archéologiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice.

Bien qu'il ne subsiste que quelques pans de mur de l'ancienne église, ces maigres vestiges nous livrent de précieuses informations sur l'architecture religieuse du Moyen Âge dans la région.

Aucune source historique ne nous indique la date de construction de l'église, mais ses caractéristiques architecturales la rattache à la période romane (entre la fin du 10^e et le 12^e siècle) et plus précisément au 11^e siècle. Saint-André-des-Eaux est alors une paroisse (l'unité de base de l'organisation ecclésiastique médiévale), ou bien une paroisse intermédiaire dépendant de la paroisse primitive de Plouasne. Elle forme une enclave du diocèse de Dol-de-Bretagne dans celui de Saint-Malo. Nous ne savons pas qui est à l'origine de la fondation de l'église : les moines ou le clergé de Dol-de-Bretagne ? Les seigneurs locaux des seigneuries de Dinan ou de Bécherel, qui émergent à cette époque ?

L'étude archéologique de l'église ne permettra pas de répondre à ces questions sur lesquelles seuls les textes historiques peuvent nous donner un éclairage. Néanmoins, elle peut apporter des précisions importantes, par exemple en donnant une date plus précise à la construction de l'église ou en nous renseignant sur l'origine du site. En effet, l'implantation de l'église, isolée de toute habitation et entourée de son petit cimetière peut laisser présumer que l'édifice que nous connaissons s'installe sur un site plus ancien, un lieu de culte du haut Moyen Âge par exemple, comme cela est souvent attesté. Les sondages archéologiques permettront peut être de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse de départ, si l'on découvre les traces d'une occupation antérieure à la construction de l'édifice.

Nos recherches peuvent également apporter de précieuses informations sur le mode de construction de l'église et sur l'histoire de son occupation, depuis sa construction jusqu'à son abandon à la fin du 19^e siècle.

Les observations effectuées sur le bâti en 2007 indiquent que le bâtiment d'origine a été très peu remanié au cours du temps. Un porche, dont on remarque encore l'escalier et les arases des murs latéraux est ajouté à l'entrée sud de l'église au 15^e siècle. Deux baies sont également percées dans le mur sud de la nef et du chœur, pour apporter plus de lumière que les étroites fenêtres romanes qui l'éclairaient à l'origine. On remarque également, au nord du chœur, les fondations d'une sacristie, probablement accolée à l'église à la fin du 17^e siècle. Nous savons aussi qu'un clocher à soubassement de bois était disposé contre le mur de séparation entre la nef et le chœur. Les dispositions architecturales du bâtiment d'origine, tout comme cette série de réaménagements, rapproche notre petite église de l'église Sainte-Agnès de Tréfumel qui présente les mêmes caractéristiques, jusqu'à l'if majestueux qui est planté dans le cimetière, au sud-ouest du bâtiment, tout comme à Saint-André-des-Eaux. Une visite de l'église de Tréfumel permet ainsi de mieux saisir quel aspect devait avoir l'église Saint-André avant son abandon. Il est probable que les deux édifices aient été édifiés à la même période, peut-être par les mêmes maîtres d'œuvre.

Si l'église de Tréfumel est encore en fonction, celle de Saint-André-des-Eaux a été délaissée à la fin du 19^e siècle. Les habitants de la commune, excédés par les crues fréquentes de la Rance qui inondait fréquemment le cimetière et même l'église décident alors de construire la nouvelle église du bourg, qui

¹ Le rapport de cette première campagne est consultable à la mairie de Saint-André-des-Eaux

est inaugurée en 1896. Puis l'ancienne église est en partie démolie et ses pierres sont récupérées pour construire le mur de clôture du cimetière communal. Les curieux peuvent encore y observer des éléments architecturaux provenant de l'ancienne église, disposés dans le parement du mur que longe la route de Calorguen.

Un autre des aspects remarquables de l'ancienne église consiste dans la richesse et l'originalité de ses peintures murales. En effet, l'église de Saint-André-des-Eaux, comme tous les édifices religieux du Moyen Âge a été décorée dès sa construction de peintures qui protégeaient ses murs et embellissait son architecture. Ce sont les maigres vestiges de ces décors que l'on peut encore observer sur ses murs. Les peintures murales de cette période sont très rares en Bretagne, et leur disparition quasi-totale, causée par plus d'un siècle d'exposition aux intempéries constitue une perte regrettable. Aussi, doit-on saluer l'initiative du Musée des monuments français, qui a fait exécuter vers 1916 des relevés et des photographies de ces peintures. La consultation de ces documents, ainsi que de nouveaux relevés des peintures que nous avons réalisés en août 2007 permettent de restituer la nature de ces décors et d'imaginer l'aspect que pouvait revêtir l'église à l'époque médiévale.

Le décor le plus ancien a été recouvert par des peintures plus récentes. Celles-ci ont presque entièrement disparu, mais elles ont permis de protéger ces peintures anciennes qui remontent à la construction de l'église. Il s'agit d'un décor ornemental, formé de motifs géométriques simples qui évoquent le décor architectural des églises romanes de la vallée de la Loire, ce qui démontre bien l'influence exercée par l'art roman de cette région dans l'architecture romane de la Bretagne. Les peintures, apposées sur un mortier qui recouvre directement les maçonneries forment des motifs de cercles sécants, de chevrons, de dents de scie, rehaussés d'ocre rouge et de noir.

Une grande Crucifixion est venue recouvrir ce premier décor, probablement à la fin du 12^e ou au début du 13^e siècle. Elle était peinte au sud de l'arc triomphal, qui sépare la nef du chœur. Bien qu'elle ait entièrement disparue, le relevé aquarellé de 1916, de la main du peintre Charles Chauvet, montre qu'il s'agissait d'une œuvre remarquable, présentant le Christ en croix entouré par la Vierge, Saint-Jean, le porte lance et le porte éponge, conformément à l'iconographie alors en vigueur. Elle offre une représentation précise de cette scène biblique, à une époque où les peintures étaient également destinées à édifier un peuple qui n'avait pas accès à la lecture des textes sacrés.

D'autres décors peints ont ensuite été apposés sur les murs, comme ces motifs de faux appareil (l'imitation en peinture des appareillages de pierre) jaunes que l'on observe encore autour de la porte sud.

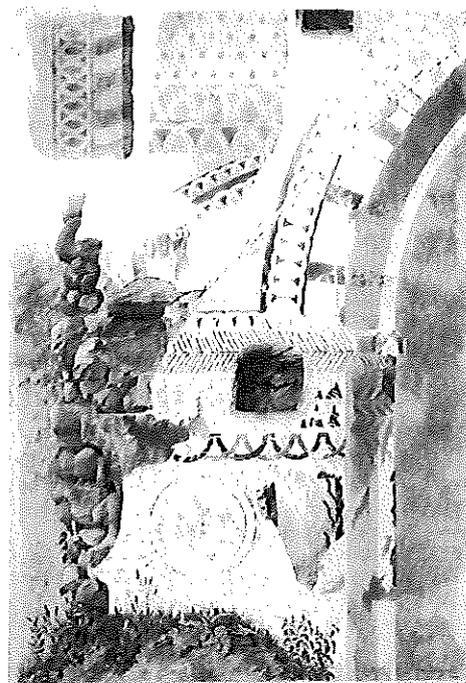
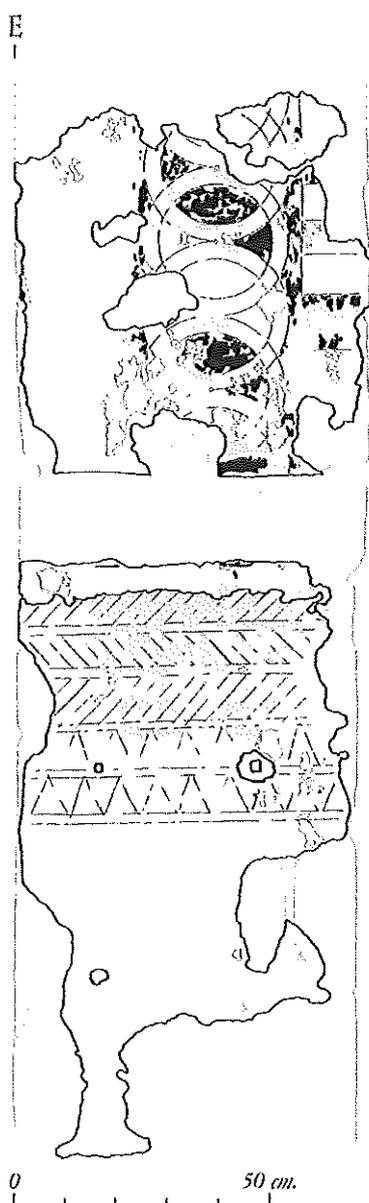
Là encore, la fouille archéologique nous permettra peut être de retrouver dans les remblais anciens des fragments de ces peintures, qui nous aideraient à mieux restituer les décors d'origine de l'église et à comprendre les techniques de travail des peintres du Moyen Âge.

Malgré son état d'abandon, l'ancienne église est donc loin d'être un monument négligeable. L'église a été classée au titre des Monuments historiques en 1990, sans pour autant qu'aucune initiative n'ait été prise depuis pour assurer sa sauvegarde. Pourtant, l'important couvert végétal du site et l'état de ruine du bâtiment imposent d'intervenir rapidement. C'est pourquoi les arbres qui envahissaient les maçonneries ont été abattus cet hiver. Dans la lancée de l'étude archéologique de l'église, un projet de consolidation des ruines a vu le jour et, à l'automne 2008, des entreprises de restauration devraient intervenir pour rechapser les arases de mur et consolider les vestiges de peintures murales encore présents sur les murs. Il reste aux habitants de la commune de décider quel nouvel avenir donner ensuite à ce lieu apprécié de tous...

Mathias Dupuis - *Archéologue*

Légende des illustrations :

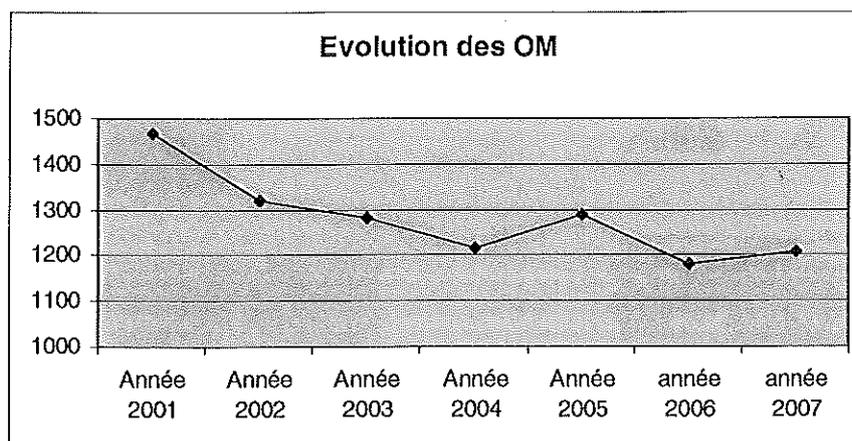
1. Relevé aquarellé de la Crucifixion, par Charles Chauvet, 1916 (*Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication*).
2. Relevé aquarellé des peintures au nord de l'arc triomphal, par Charles Chauvet, 1916 (*Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication*).
3. Relevé archéologique des motifs développés sur l'arc triomphal, côté sud (*Mathias Dupuis*)
4. Photographie de l'église depuis le nord ouest, vers 1916 (*Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication*).



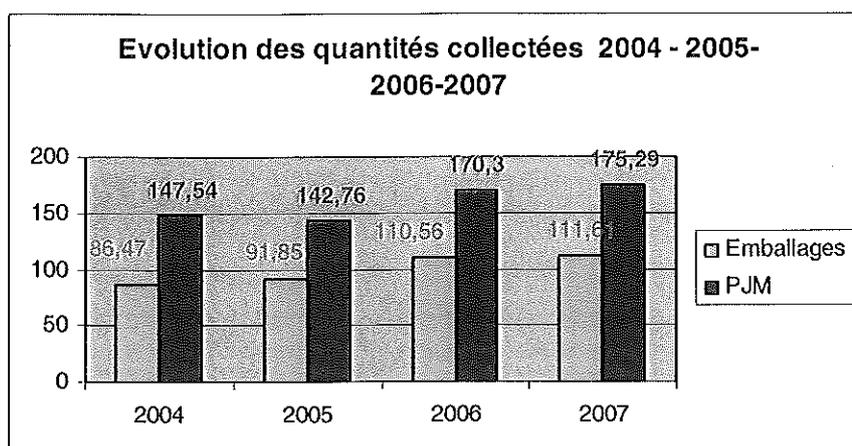
Quelques données 2007 sur nos comportements écolocitoyens (élimination des déchets)

La communauté de commune au travers de différentes organisations et sous traitants développe et gère l'ensemble des systèmes de collecte des déchets que nous produisons à savoir :

la collecte des ordures ménagères ramassées (le jeudi après-midi pour St André) par le syndicat mixte et incinérées au centre de valorisation de Taden. La quantité ramassée est relativement stable (213kg/hab./an).



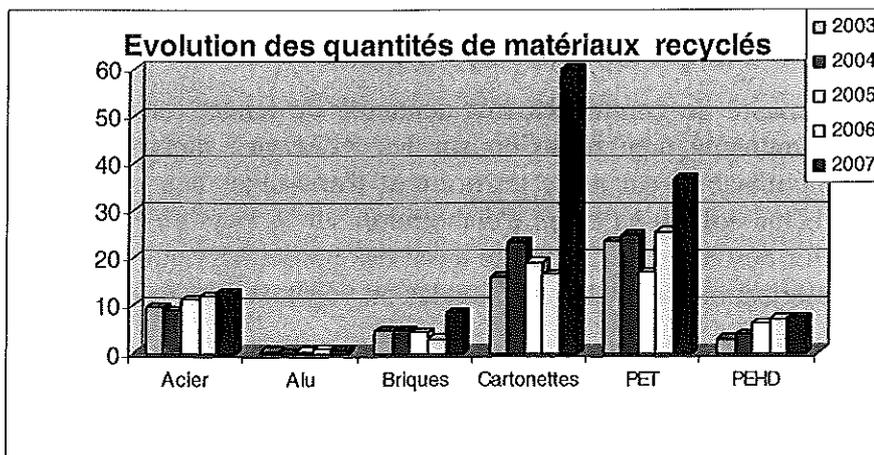
La collecte sélective située au point de recyclage du bourg et composée d'une colonne jaune pour les emballages légers (plastique, aluminium, acier, carton), d'une colonne verte pour le verre et d'une bleue pour les journaux et revues.



Le taux de refus ou erreur de tri :

L'erreur de tri est le résultat de matériaux qui devraient être jetés dans les ordures collectées une fois par semaine et les matériaux recyclables qui triés.

Pour les emballages ménagers ce taux est de 18,4% en 2007 comparés à 26,4% en 2006 ce qui est très encourageant. Les principales erreurs sont le verre mélangé avec les emballages et les emballages plastiques non recyclables comme les bouteilles d'huiles



La déchetterie d'Evran fonctionne depuis 2004 est ouverte aux habitants de la CC et les professionnelles. Elle a pour objet de collecter tous types de déchets.

La redevance ordures ménagères a été par délibération du 28 mars 2007 à :

- 58 euros pour un foyer d'une personne
- 100 euros pour deux personnes
- 137 euros pour trois et plus
- 69 euros pour les résidences secondaires.

Bilan de la collecte sélective par rapport aux objectifs de valorisation

Contrairement aux années précédentes, les objectifs sont tous atteints

Matériaux	Objectifs en kg/hab./an pour 2007	Ratios réels en kg/hab./an	Conclusions
Acier de collecte sélective	1.92	2.26	👍
Aluminium	0.064	0.13	👍
Papier, carton	9.46	82.54T soit 14.56	👍
Flaconnage plastique	4.8	7.77	👍
verre	51.75	62.39	👍

En conclusion, nous progressons significativement quant à nos comportements de tri. Des progrès

ENVIRONNEMENT

Hausse du prix des énergies fossiles (pétrole, gaz...), réchauffement climatique, la question des énergies est brûlante d'actualité. Tout le monde est concerné. Dominique Ramard, maire de Saint-Juvat, en charge des questions d'environnement au sein de la Communauté de communes, nous donne ses impressions sur ce qui pourrait être fait dans le Pays d'Evran.

Où en est-on en matière d'énergie dans le Pays d'Evran ?

Le président de la Communauté de communes m'a demandé de lancer, au sein de la Commission Environnement de la Communauté, une réflexion sur les « énergies nouvelles ». Il s'agit de faire l'inventaire des énergies mobilisables sur notre territoire et d'envisager leur développement. Nous ne partons pas de rien. Le schéma éolien, en cours d'élaboration sur le Pays de Dinan, doit envisager les lieux susceptibles d'accueillir des éoliennes. Il existe aussi des particuliers qui ont commencé à investir en utilisant la biomasse (valorisation des matières animales ou végétales) ou le solaire.

De quelles énergies s'agit-il ?

Au regard du contexte énergétique actuel qui se caractérise par la flambée des prix du pétrole et du gaz et si on prend en compte nos obligations en terme de limitation du dérèglement climatique, il nous faut regarder du côté des énergies durables car renouvelables. Dans des territoires ruraux comme le nôtre, il s'agit d'abord du bois, encore largement utilisé pour le chauffage des habitations, et qui avec un minimum de mécanisation On peut regarder aussi du côté du solaire, qu'il soit thermique (production de chaleur) ou photovoltaïque (production d'électricité). L'éolien est une énergie en plein développement en Bretagne. Après toute la concertation nécessaire, on pourra envisager son implantation en Pays d'Evran. Autres énergies à explorer : la méthanisation (utilisation du biogaz issu de la dégradation de produits végétaux et animaux pour la production d'énergies), les biocarburants produits localement, la géothermie (utilisation de la chaleur contenue dans le sol) ou encore l'aérothermie (utilisation de la chaleur contenue dans l'air, grâce à des pompes à chaleur).

Quel est le rôle des communes et de la Communauté de communes ?

L'avantage de l'approche communale et intercommunale, c'est d'apporter une réponse de proximité, adaptée au contexte local. Lors de sa réunion du 25 juin, la commission environnement de la Communauté de communes a pointé le rôle que les communes ou la Communauté pourraient jouer en matière d'économie d'énergie, de sensibilisation des particuliers, et aussi de développement de la valorisation des ressources locales. Les communes et la Communauté sont aussi directement concernées au niveau de leurs bâtiments. Cela commence par regarder les consommations énergétiques actuelles ; on peut ensuite envisager des améliorations par une meilleure utilisation ou par des travaux d'isolation. Pour les nouveaux bâtiments, il sera difficile de ne pas penser aux énergies aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan financier.

Une souscription pour la restauration du clocher de notre église de St André

Comprendre, sauvegarder, transmettre

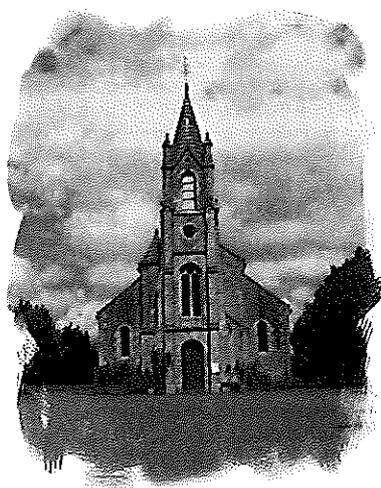
Comme nous vous l'avions annoncé dans notre programme électoral, nous souhaitons entreprendre la remise à niveau de certains éléments de notre clocher.

Tout d'abord, une des deux cloches est prête à se décrocher et pourrait donc créer un accident. Elle restera donc jusqu'à réparation silencieuse. Le plancher permettant d'accéder aux différents niveaux du clocher est pourri et nous avons d'ailleurs failli passer au travers en le visitant. Il doit donc être restauré. Enfin nous souhaitons électrifier nos cloches afin de pouvoir sonner l'angélus, les mariages, les enterrements, etc...

Pour ce faire, Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont décidé d'ouvrir une souscription pour financer ce projet et d'associer la commune de St André des Eaux à la Fondation du Patrimoine Bretagne pour récolter nos dons en vue de cette restauration. Grâce à cette association, les dons des particuliers sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Une cérémonie de signature avec la Fondation du Patrimoine sera organisée le samedi 2 août à 15 h 00 devant le parvis de l'église. A cette occasion un arbre sera planté ; témoin de notre engagement pour cette action et sera suivi du verre de l'amitié

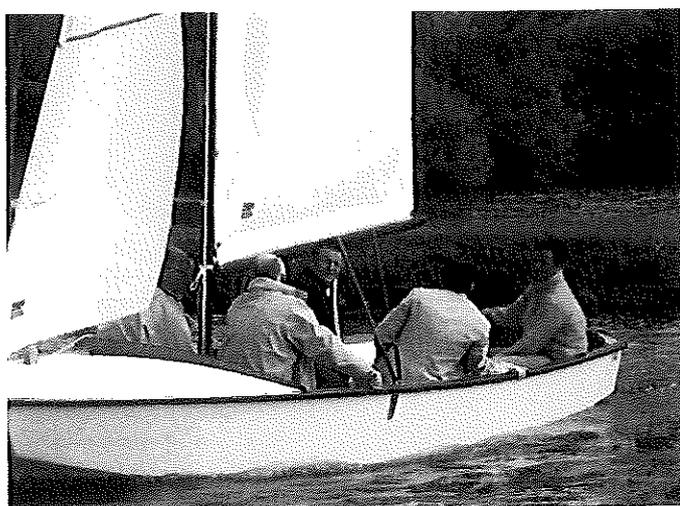
Venez nombreux, notre église c'est notre patrimoine, notre histoire, notre culture.....



INAUGURATION DU CENTRE NAUTIQUE DE BETINEUC

Les nouvelles installations de la « base de loisirs de Bétineuc » ont été inaugurées le 26 Mai 2008 en présence des élus du canton, de Madame la Sous-Préfète et de Franck CAMMAS célèbre skipper de Groupama 3 invité pour cette manifestation.

Les enfants des écoles étaient venus nombreux pour voir le navigateur. Quelques tours de voilier avec les élus et le verre de l'amitié ont clôturé cette matinée.



Tour de France

Le lundi 7 juillet, le tour de France était de passage à St André des Eaux, lors de l'étape ST MALO-NANTES

Les parkings étaient remplis de voitures et de camping-cars arrivés la veille ou très tôt le matin. Un public nombreux était venu encourager les coureurs.



Le passage de la caravane

Le peloton à l'arrivée dans le bourg



CHEMINS DE RANDONNEES



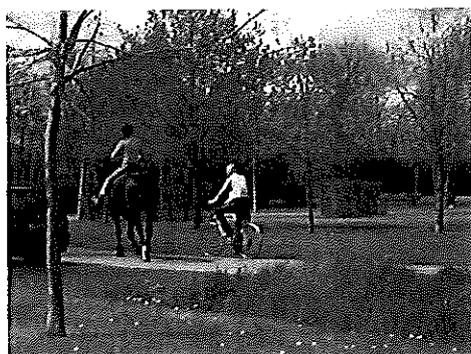
Carrefour des circuits

De la place du café vous avez 4 départs de circuits de randonnées, Bétineuc, St André-des-Eaux, Le Quiou, Evran avec la possibilité de faire une grande boucle (pour les plus entraînés, 14km) sur toutes les communes de St Juvat, Tréfumel et St Judoce. Les Champs-Géraux étant la seule à ne pas croiser les autres (très beau circuit).

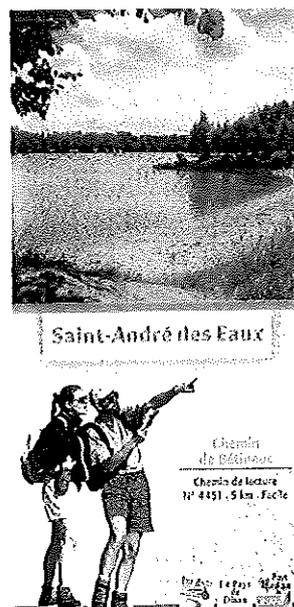
Le pays touristique de Dinan veut valoriser son paysage de promenade et de randonnée en recensant et en développant des « boucles vélo » sur l'itinéraire de la voie verte n°2, dite de St Malo à Rhuys, de Trémereuc à Plouasne, soit 13 communes traversées. Notre commune étant située sur l'itinéraire de cette voie verte nous avons donc l'opportunité de pouvoir participer au projet de création de circuits vélo, nous vous en tiendrons informé.

A pied, à vélo ou à cheval, venez découvrir les chemins de notre commune et des environs, rien de tel pour se tenir en forme.....

Amicalement



Jocelyne BUAN-LECOMTE



Comité des shaddocks



Le comité a vu le jour en janvier 2000 suite à des inondations répétées

Pourquoi un nom pareil : parce que certains d'entre nous ont pompé toute la nuit et il nous fallait un nom communicant.

Nous sommes des habitants de la Basse vallée de la Rance située entre Caulnes et Dinan.

Notre action a été de rencontrer les élus afin de parler des causes et des conséquences des inondations. Des travaux ont été réalisés (restauration de talus, nettoyage de certains points noirs dans la Rance) ce qui a permis de protéger les habitations.

Nous restons très vigilant car on ne peut dire « plus jamais ».

Les inondations ne sont pas une fatalité et il faut que chacun prenne conscience que la main de l'homme y est pour beaucoup (l'arasement des talus, le bitumage de grandes surfaces qui accélère l'eau, les fossés trop creusés.....

Nous espérons que les élus de chaque commune concernée traiteront ce dossier en priorité et ensemble au niveau de la communauté des communes.

Photos :

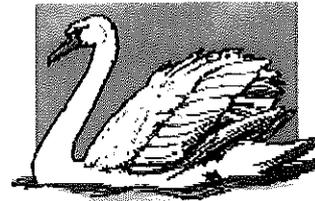
La D26 fait barrage pour le bourg de st André des eaux

La passerelle sur la Rance posée trop bas freine les obstacles



Jocelyne BUAN-LECOMTE

LA RONDE DES CYGNES



Le club « la ronde des cygnes » à aujourd'hui 18 ans, il a été créé à l'initiative de Raymond Deniel en octobre 1990 ; les personnes âgées pouvaient enfin se retrouver en un lieu où elles pouvaient organiser ensemble leurs loisirs et leurs activités culturelles.

Pourquoi ce nom « la ronde des cygnes » ?

En 1990, deux cygnes se sont posés sur l'étang de Bétineuc et y ont élu domicile, la curiosité de la population et un nom tout trouvé pour cette association qui venait de se créer.

Raymond Deniel sera le président pendant 3 ans, suite à des ennuis de santé, Maryvonne Faisant lui succédera en 1993. Puis Yvonne Buan sera la 3^e présidente jusqu'à son décès en décembre 2005, c'est son gendre René Angoujard qui prendra la suite en janvier 2006.

A son début le club comptait une quarantaine d'adhérents, aujourd'hui hélas beaucoup ne sont plus là, il reste une douzaine de fidèle mais la relève ne se fait pas; va-t-on vers la fin du club ?

Faudrait-il proposer autre chose pour réunir les personnes retraitées aujourd'hui plus jeunes et n'ayant plus les mêmes envies....

Les réunions tous les 15 jours se font toujours dans la cantine des écoles tant que les travaux ne sont pas commencés.

AMICALEMENT

René Angoujard

UNE VISITE GUIDEE DES RUINES GALLO ROMAINES DU QUIOU ?

Vous cherchez une idée de promenade culturelle en famille ou avec des amis ? contactez les membres de l'association « Pierres vives » dont René Mouraud est le Président, ils se feront un plaisir de fixer un rendez-vous afin de vous expliquer tous les trésors du site Gallo romain du Quiou.

Cette même association est en train de monter aussi une visite guidée des ruines de notre chapelle de St André à Bétineuc qui sera opérationnelle dans quelques mois
Donc à suivre

Adresse : PIERRES VIVES, René Mouraud : 02 96 83 48 30 ou JP Niogret : 02 96 83 49 23

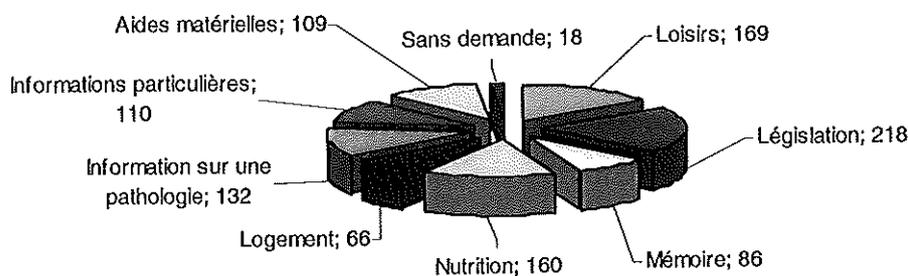


Les besoins et les attentes des adhérents des clubs de seniors

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Dinan a rencontré la plupart des clubs de seniors du pays de Dinan afin de connaître leurs attentes et leurs besoins en terme d'information et d'animation sur des domaines liés au vieillissement.

Sur le canton d'Evran le C.L.I.C. a rencontré 202 adhérents de clubs et 176 de ces personnes ont émis des souhaits en terme d'informations et d'animations. Le C.L.I.C. a ainsi pu recenser 1068 demandes classées de la manière suivante :

Répartition générale des demandes



Les informations principales que souhaitent les adhérents des clubs concernent la **législation** (succession, donation, retraite), les **loisirs** (animation et voyages), les informations liées à une **pathologie spécifique** (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson..) et enfin des demandes concernant les informations sur les **structures d'accueil**, les **services d'aide à domicile** et l'**aide aux aidants**.

En terme d'animation, les demandes concernent la **nutrition** (atelier nutrition), la **mémoire** (atelier mémoire) et le **logement** (atelier équilibre) ...

Ces thèmes sont vastes et ont été subdivisés par catégorie afin de nous permettre de cibler les actions à mettre en place et de proposer des animations en relation directe avec les préférences, les envies et les attentes du plus grand nombre.

Le C.L.I.C. tient à remercier tous les Présidents de club ainsi que leurs adhérents pour leur accueil chaleureux et leur participation active à cette enquête sans laquelle cette démarche n'aurait pu aboutir

Connaissez-vous Sylvie Couvert ?

Après 4 années passées au sein de la commune Mademoiselle Céline LEROY, a souhaité passer la main. Nous la remercions pour son accueil chaleureux, sa gentillesse.

C'est Madame Sylvie COUVERT qui a pris la succession. Habitant SY THUAL la nouvelle patronne du bar a plusieurs expériences dans le domaine de la restauration et dans le tourisme.

Elle proposera 1 fois par mois un concert.

A partir de septembre elle organisera des soirées à thème avec en septembre une soirée couscous avec un groupe « orientale ».

Des spectacles pour enfants ou des soirées jeux (tarots, belotes, etc...) seront aussi proposés ainsi que des projections de documentaires.

Leprouvette@wanadoo.fr

Tel : 02.96.83.26.42

Allez tous faire sa connaissance à l'éprouvette



DIMANCHE

3

AOÛT 2008

SAINT-ANDRÉ DES-EAUX

FÊTE LOCALE

8 heures **28^e MARATHON**

Speaker Jean-Luc BOT

8 h 30

RANDO QUAD

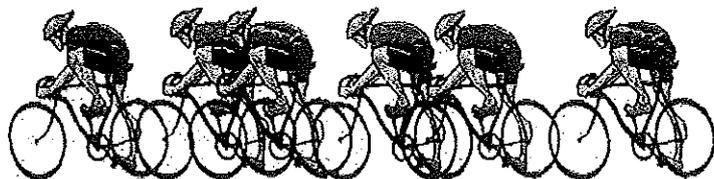
12 h 30

REPAS CHAMPÊTRE

avec remise des prix du marathon

15 h

**COURSE
CYCLISTE**



25 tours de 4 km – 2e – 3e catégorie – Junior – Pass cyclisme

Speaker Daniel BAUX- Contrôle de course : UC Guinefort

Buvettes – Crêpes - Galettes-saucisses

A partir de

14 h

**TIR À LA CARABINE
CONCOURS DE PALETS ET DE QUILLES**

18 h

COURSES À PIED *pour tous*

20 h

SOIRÉE *PAELLA*

Avec apéritif – fromage – pâtisserie : 14 Euros

